

300

C'est le nombre de plans de suppression d'emplois recensés, mi-décembre 2024, par la CGT, en France métropolitaine.

ensemble
N° 31
JANVIER 2025

DOSSIER

EMPLOI

CASSE SOCIALE : LA MACHINE S'EMBALLÉ

Les annonces de plans de licenciements se multiplient depuis des mois dans de nombreux secteurs. L'automobile, la sidérurgie, la chimie, le commerce, mais aussi les banques et assurances... nul n'est épargné. Dans un pays qui a détruit ses usines plus que d'autres en Europe, cette hémorragie marque notamment l'échec de la politique de l'offre menée depuis une décennie. Porteuse d'alternatives dans les territoires, la CGT exige de l'État qu'il engage en urgence des assises pour l'industrie, une grande loi de réindustrialisation et impose la conditionnalité des aides.

Le rythme est difficile à suivre. En mai dernier, la CGT comptabilisait 130 plans de suppression d'emplois. Mi-décembre, elle n'en recensait pas moins de 300. Soit plus du double. Et ce chiffre sera sans nul doute dépassé quand le lecteur lira ces pages. Sur la carte de France en ligne que la CGT met régulièrement à jour, aucun territoire, aucun secteur d'activité n'est épargné. Dans l'automobile, la sidérurgie, le commerce, la chimie, mais aussi les banques et assurances, les annonces de licenciements tombent comme à Gravelotte. Les estimations de la CGT rejoignent au final celles du cabinet Altares, spécialisé dans l'information sur les entreprises, qui évalue à 300 000 le nombre d'emplois menacés ou supprimés depuis septembre 2023. « Il n'y a pas une journée sans mauvaise nouvelle, se désole Frédéric Sanchez, secrétaire général de la CGT Métallurgie. Arcelor envisage de

fermer deux sites à Denain et à Reims [136 emplois menacés, NDLR]; Renault refuse d'alimenter la Fonderie de Bretagne [500 emplois sur la sellette]. »

DERRIÈRE LES CHIFFRES, DES VIES

L'équipementier Bosch va par ailleurs fermer deux sites, en Haute-Savoie et dans le Calvados; Valeo envisage de rayer de la carte plus d'un millier d'emplois. De son côté, la CGT Chimie enregistre plus de 24 000 suppressions de postes d'ici 2026 : « Dix-sept groupes, parmi lesquels Michelin, Sanofi, ExxonMobil, Vencorex, Novartis, Bayer... détruisent à eux seuls plus de 7 240 emplois. » Dans le secteur bancaire, la Société Générale a annoncé plus d'un millier de suppressions d'emplois. Le Crédit commercial de France, prévoit la fermeture de 80 agences, menaçant 1 400 travailleurs. Au total, plus de 6 000 postes seraient actuellement menacés

ou supprimés dans ce secteur, selon la CGT. Le choc est violent pour les hommes et les femmes qui perdent leur travail. « On pressentait une restructuration, on ne s'attendait pas à une fermeture. Les salariés ont le sentiment d'être trompés, car ils ont consenti des efforts en termes de temps de travail et de polyvalence. Notre usine est rentable, mais c'est toujours insuffisant pour Michelin qui construit des usines doublons dans des pays à moindre coût », témoigne Christophe Villate, délégué syndical CGT chez Michelin, à Vannes (Morbihan). Le constructeur de pneus a annoncé la fermeture du site, ainsi que celui de Cholet (Maine-et-Loire), d'ici à 2026, où travaillent 1 254 salariés. En novembre dernier, les « Bibs » n'étaient pas les seuls à manifester à Clermont-Ferrand, berceau de l'entreprise. Nicolas Deluzier, technicien de maintenance à Auchan, était à leurs côtés. Le 5 novembre dernier, ce



Face à l'annonce de fermeture de leur site, pourtant rentable, les salariés de Michelin, à Cholet, n'ont d'autre choix que de lutter pour exprimer leur indignation et faire valoir leurs droits.

délégué syndical a appris la fermeture en mai 2025 de l'hyper au nord de Clermont, où il est employé depuis seize ans. « *Un coup de massue. La direction régionale a rassemblé les 200 employés un matin et nous a lu une lettre où il était question de plan de relance et de décisions courageuses à prendre. Des employés ont crié, ont pleuré, je n'en attendais pas à un tel choc.* » Auchan a ainsi annoncé la suppression de près de 2 400 emplois.

LA POLITIQUE DE L'OFFRE EN ÉCHEC

Mais comment en est-on arrivé là ? Il y a quelques mois, le camp macroniste vantait un taux d'emploi au plus haut, la création

de 130 000 emplois industriels depuis 2017, ainsi qu'une réindustrialisation du pays à grands coups de plans de relance. « *Cela fait des mois que la CGT alerte dans le désert. Le danger est grave et imminent, nous pouvons perdre notre industrie* », s'inquiétait Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, lors d'une conférence de presse organisée le 26 novembre. « *La politique de l'offre, avec des aides accordées aux entreprises, qui représentent un tiers du budget de l'État, est un naufrage. Les groupes du CAC 40 n'en ont plus rien à faire de l'emploi en France. Les investisseurs étrangers repartent aussi vite qu'ils sont*

arrivés, les poches pleines de brevets. Un pays ne se réindustrialise pas seulement avec des data centers et des mégafactories, mais en densifiant le territoire », expliquait encore Sophie Binet.

La France, où l'industrie ne représente plus que 10,3 % du total des emplois, est le pays qui a le plus détruit ses usines en Europe. Avec, comme conséquence, une balance commerciale structurellement déficitaire, une perte de souveraineté nationale et une désertification des territoires. « *Une économie qui se désindustrialise est une économie qui s'appauvrit, car les salaires sont plus élevés dans*

l'industrie que dans les services », complète Pierre Marco, directeur du développement et des métiers de Secafi.

LES TOXICOMANES DE LA MARGE

La quête sans fin d'une plus grande rentabilité, la concurrence internationale exacerbée se traduisent par des délocalisations vers les pays où les coûts sont plus bas. *« Nos groupes sont des toxicomanes de la marge. Les grandes entreprises comme Saverglass, Verescence, Verallia et Owens-Illinois subissent une perte d'activité, mais elles restent profitables. La marge moyenne des verriers européens est passée d'environ 20 % en 2022 à près de 24 % en 2024 »,* dénonçait la CGT Verre-Céramique lors de la conférence de presse du 26 novembre. *« Sous prétexte de concurrence avec la Chine ou d'électrification du parc automobile, les constructeurs français passent à la vitesse supérieure en termes de destruction des emplois et accentuent la pression sur leurs salariés et la chaîne de sous-traitance. Sans prise de conscience des politiques, sans changement de stratégie des donneurs d'ordres, la filière automobile française peut mourir »,* alerte Denis Bréant, responsable du secteur automobile à la CGT Métallurgie. Fin connaisseur des mutations du secteur, le militant syndical ne cache pas son inquiétude de voir des constructeurs délocaliser leur pôle de recherche et de développement.

« Les salariés ont le sentiment d'être trompés, car ils ont consenti des efforts en termes de temps de travail et de polyvalence. »

CHRISTOPHE VILLATE,

DÉLÉGUÉ SYNDICAL CGT CHEZ MICHELIN, À VANNES (MORBIHAN)

« La Twingo électrique et la C3 électrique ont été conçues en Inde et en Chine », déplore ainsi Denis Bréant.

SUR L'AUTEL DES DIVIDENDES

Autre raison qui explique cette hémorragie, la destruction du droit du travail orchestrée par le législateur à travers trois lois et ordonnances introduites en 2013, 2016, puis 2017, qui ont facilité les licenciements. *« Les plans sociaux se sont multipliés depuis les ordonnances Macron qui ont permis de licencier des milliers de salariés en toute impunité. Comment peut-on croire qu'Auchan est en difficulté alors qu'il a racheté 98 magasins Casino en 2024 ? »* dénonce Amar Lagha, secrétaire général de la CGT Commerce et Services. La fédération a d'ailleurs travaillé à une proposition de loi visant à anticiper les procédures de licenciements collectifs, responsabiliser les entreprises, tracer et conditionner les aides publiques. Car, dans le même temps, les dividendes versés par

les entreprises du CAC 40 battent des records : 97 milliards d'euros en 2023. *« Le pouvoir disproportionné en faveur des actionnaires pèse clairement sur les choix de gestion »,* affirme Pierre Marco. Les coupes budgétaires envisagées pour réduire la dette publique de la France, le ralentissement en Allemagne, l'élection de Donald Trump et sa politique protectionniste risquent d'accentuer les destructions d'emplois. Soucieuse de stopper l'hémorragie, la CGT demande à l'État de lancer en urgence des assises pour l'industrie et une grande loi pour réindustrialiser le pays. Porteuse d'alternatives dans les territoires, la centrale exige aussi un moratoire sur les licenciements et le renforcement de la loi Florange, qui impose actuellement de rechercher un repreneur pour les entreprises de plus de 1 000 salariés. C'est fort de ces revendications que des milliers de salariés ont manifesté dans plusieurs villes de France le 12 décembre... ■ SARAH DELATTRE

LE SCANDALE DES AIDES PUBLIQUES

« Que font les entreprises des aides publiques ? » s'interrogeait en novembre dernier l'ex-Premier ministre Michel Barnier, à l'annonce de la fermeture de deux usines Michelin en France. La promesse d'un audit des aides versées pour surmonter les crises du Covid et de l'énergie chère s'est probablement envolée en même temps que l'éphémère locataire de Matignon. Il n'empêche, la question demeure : qu'est-ce que Michelin a fait des 65 millions d'aides publiques reçues au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) depuis 2013, des 42 millions au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2023, des 12 millions pour cause de chômage partiel et des 200 millions du plan de soutien à l'automobile en 2020 ? Chaque annonce de plans de licenciements

pose avec acuité la question de l'efficacité des aides publiques distribuées par milliards sans contrepartie aux entreprises qui y sont devenues accros.

LA CONDITIONNALITÉ OU RIEN !

Déjà, la difficulté d'évaluer exactement leur montant pose en soi un problème. En juillet 2023, la Cour des comptes estimait à 260,4 milliards d'euros le soutien financier accordé aux entreprises depuis 2020, en incluant les prêts garantis par l'État et le report de paiement des cotisations sociales. En mai 2022, à la demande de la CGT – qui, comme d'autres organisations syndicales, exige d'instituer la conditionnalité des aides publiques –, le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) publiait

une étude intitulée « Un capitalisme sous perfusion ». Avec minutie, celle-ci estimait que l'ensemble des aides (allègement de cotisations sociales, aides directes d'État et des collectivités, etc.) bénéficiant aux entreprises représentait 160 milliards d'euros par an. *« Alors qu'elles oscillaient en moyenne autour de 30 milliards d'euros par an dans les années 1990, elles représentaient un montant de plus de 100 milliards d'euros par an dès 2008, et culminaient à 157 milliards en 2019, avant même la mise en œuvre du "quoi qu'il en coûte" »,* rappelle l'étude. Avec une efficacité très discutable s'agissant des aides orientées vers la baisse du « coût du travail ». Le poids sur les finances publiques d'un dispositif comme le CICE, à titre d'exemple, s'avérant déraisonnable. ■ S.D.

ENTRETIEN

« La situation nous oblige à prendre des mesures d'urgence comme pendant le Covid »

Face aux plans sociaux qui frappent l'industrie et le commerce, Sébastien Ménesplier, membre du bureau confédéral de la CGT, explique pourquoi il faut décréter un moratoire sur les licenciements et expose les différents axes possibles pour sauver l'emploi.

Que revendique la CGT face à la vague de plans sociaux en cours ?

Nous réclamons tout d'abord la conditionnalité du versement des aides publiques aux entreprises, qui s'élèvent à 170 milliards d'euros chaque année et ne supposent aucune contrepartie. Ensuite, la situation nous oblige à prendre des mesures d'urgence pour permettre aux travailleurs concernés de maintenir leur emploi et leur salaire, le temps de travailler à une reprise ou à une reconversion de l'appareil productif. Nous avons su adopter des dispositifs pendant la crise sanitaire, il faut le refaire en décrétant un moratoire sur les licenciements.

Comment faire concrètement ?

De la même manière, par exemple, que ce que l'on a réalisé avec le congé d'accompagnement spécifique dont ont bénéficié les salariés de la centrale de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, mais avec un maintien du salaire pris en charge par les employeurs. C'est-à-dire que les salariés licenciés ont obtenu des mesures d'accompagnement qui ont permis de conserver 75 % du salaire la première année, puis de le maintenir à 65 %, la seconde année. Depuis, le dispositif a été reconduit et ils en bénéficient toujours. Pendant ce temps, les travailleurs et la CGT contribuent à construire le projet de transformation ou de reconversion de l'appareil productif pour répondre aux besoins et revenir à une situation d'emploi stable.

L'État peut-il empêcher les entreprises de procéder à des licenciements ?

L'État est souverain, il peut agir de différentes façons pour préserver ou développer les emplois et accompagner la reconversion de sites industriels. La CGT réclame que



ALBERT FACELLY/DIVERGENCE

« L'État est souverain. Il peut agir pour préserver les emplois et accompagner la reconversion de sites industriels. »

l'État entre au capital des entreprises concernées et impose la présence de ses mandataires, ainsi que les représentants des salariés, dans les conseils d'administration ; qu'il préempte des terrains, des lieux et des outils de production ; qu'il nationalise si besoin ; qu'il intervienne pour que les grands groupes prennent leurs responsabilités et réinternalisent les activités industrielles menacées. En tant qu'actionnaire du groupe Arkema, il pourrait agir pour que ce dernier reprenne l'intégralité de son sous-traitant Vencorex (lire aussi p. 24-25). Même chose pour les sous-traitants de Stellantis et de Renault. Une autre façon pour l'État de lutter contre ces plans sociaux serait de baisser les coûts de l'énergie en rétablissant les prix réglementés du gaz, par exemple, un besoin urgent pour les entreprises.

Quels seraient les leviers juridiques ?

La loi Florange, qui impose la recherche d'un repreneur aux entreprises de plus de 1 000 salariés, doit être renforcée. Nous réclamons de baisser le seuil d'application de la loi aux entreprises de plus de 50 salariés et d'interdire toute réduction d'effectif pendant la durée du processus. Il faut aussi prévoir l'obligation pour l'employeur d'informer Bpifrance [*Banque publique d'investissement, NDLR*], de la cession et permettre aux représentants du personnel de saisir la banque pour qu'elle puisse participer au projet de reprise. Le comité social et économique doit, en outre, avoir la possibilité de saisir le tribunal de commerce si l'entreprise ne satisfait pas à cette obligation de recherche d'un repreneur... C'est pour défendre toutes ces mesures d'urgence que nous nous sommes mobilisés à l'occasion de la journée d'action du 12 décembre.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR DOMINIQUE MARTINEZ